

dérés, tournent sinon à la conciliation, au moins à un *modus vivendi* avec l'Etat italien et sont bien loin de l'attitude décidée prise par l'*Unità Cattolica* ou la *Riscossa* des frères Scotton, qui est la bonne. Ce discours déplut. Les critiques qu'il faisait avaient-elles porté juste ? je ne le saurais dire. Toujours est-il que des plaintes furent adressées au Souverain-Pontife contre ce que l'on appelait l'intempérance de langage du fougueux Jésuite. Ceux qui s'étaient plaints espéraient, sinon une punition, au moins un blâme; ce n'est point ce qui est arrivé, et le Père Mattiussi vient d'être appelé à Rome pour s'asseoir sur la chaire du R. Père Billot.

— L'Université Grégorienne est un des postes de choix que la Compagnie de Jésus peut offrir à ses membres les plus distingués; et, en outre, les choix en sont toujours soumis à l'approbation du pape, quand celui-ci n'en a pas l'initiative. On peut donc se rendre compte que les actes du Père Mattiussi ont reçu, de la part du Souverain-Pontife, une approbation particulière, et que, sans se prononcer sur le discours de Bergame, le pape a voulu récompenser l'auteur.

— Mgr Bisleti quittant la double charge qu'il occupait de majordome et maître de Chambre, on se demande si le Souverain-Pontife continuera à unir ces deux charges, ou les séparera de nouveau comme elles l'étaient auparavant. J'avoue ne pas savoir du tout ce que fera Sa Sainteté qui perd en Mgr Bisleti un prélat très distingué et doué d'une qualité bien précieuse pour la charge de maître de chambre, une mémoire vraiment prodigieuse. Une anecdote suffira pour le prouver. Il y a quelques années un docte canoniste français, consultant de la Congrégation du Concile, Mgr Pillet, se présente à Mgr Bisleti demandant une bénédiction pontificale pour sa mère qui était gravement malade. Mgr Bisleti le